

CRÉDIT⁽¹⁾

FINANCEMENT
BATEAUX NEUFS & D'OCCASION

Avec SGB Finance, choisissez une formule de financement souple aux multiples avantages.

LES AVANTAGES



Devenez **immédiatement propriétaire** de votre bateau



Demandez la révision du montant de vos mensualités⁽¹⁾⁽²⁾



Remboursez partiellement ou totalement votre crédit⁽¹⁾



Effectuez un versement exceptionnel⁽¹⁾⁽³⁾



Sollicitez un **report d'échéance**⁽¹⁾⁽⁴⁾



Choisissez et demandez la **modification de la date de prélèvement**⁽¹⁾⁽⁵⁾

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Jusqu'à 12 ans (CRÉDIT PALIER) et 15 ans (CRÉDIT CLASSIQUE)
- Financement de bateaux à voile et à moteur, neufs ou d'occasion (de moins de 10 ans)
- Apport : 0 à 50 % du prix du bateau TTC

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

**SGB**
FINANCE

- (1) Sous réserve d'acceptation par SGB Finance et selon conditions contractuelles et tarifaires en vigueur.
- (2) (à la hausse ou à la baisse) pour suivre l'évolution de votre situation.
- (3) Avec SGB Finance, vous réajustez votre financement en réduisant sa durée ou en diminuant le montant des mensualités.
- (4) Vous souhaitez faire une pause dans vos remboursements ?
SGB Finance vous reporte le paiement d'une mensualité en fin de contrat pour faire face aux éventuels imprévus.
- (5) À votre demande, SGB Finance peut modifier la date de prélèvement de votre échéance.



Ref 147 401 - CP/AB - 08/2022